

Vaccins chez les chevaux : des effets indésirables très rares et majoritairement bénins



© T23RF

Une étude rétrospective sur quatre ans (2019-2022) des effets indésirables rapportés après la vaccination de chevaux a été réalisée par l'Agence nationale du médicament vétérinaire de l'Anses à partir de la base de données nationale de pharmacovigilance vétérinaire. La majorité des réactions déclarées était bénigne et concernait principalement des réactions locales au niveau du site d'injection. Des symptômes généraux ont été également décrits, ainsi que des symptômes musculo-squelettiques, des épisodes de douleurs abdominales, des réactions d'hypersensibilité voire des symptômes neurologiques. En revanche, très peu de déclarations avaient pour mobile un manque d'efficacité vaccinale.

Les vaccins vétérinaires sont les premiers pourvoyeurs d'effets indésirables chez les animaux recevant un traitement vétérinaire [1] ; ceux destinés à l'espèce équine ne dérogent pas à la règle.

Aujourd'hui, sept valences¹, incluses dans plus de vingt spécialités, sont actuellement accessibles, seules ou associées : grippe équine, tétanos, rhinopneumonie équine, rage, fièvre du Nil occidental (ou fièvre de West Nile), gourme et artérite virale équine.

Une étude précédente relative aux effets indésirables post-vaccinaux chez les chevaux, réalisée sur la période 2016-2018, avait montré la bonne tolérance de la vaccination chez ces animaux, avec une prédominance de réactions non graves, principalement localisées au site d'injection.

Dans le cadre de la surveillance continue de la balance entre bénéfiques et risques des médicaments, l'Agence nationale des médicaments vétérinaires de l'Anses (ANMV) a reconduit cette étude sur les quatre années suivantes (2019-2022), afin de vérifier si cette bonne tolérance se confirmait.

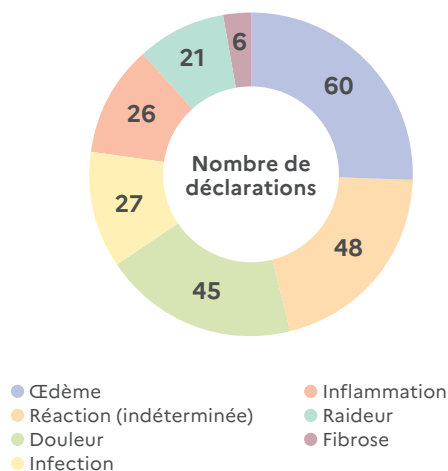
DES EFFETS INDÉSIRABLES TRÈS RARES ET MAJORITAIREMENT NON GRAVES

Avec une déclaration enregistrée pour plus de dix mille chevaux vaccinés, l'incidence des effets indésirables post-vaccinaux est qualifiée de très rare.

De plus, parmi les 152 effets indésirables rapportés sur les quatre années d'étude, 70 % d'entre eux ont été considérés comme non graves. Il s'agissait majoritairement de réactions localisées au point d'injection (85 cas) avec notamment des œdèmes, de la douleur, une inflammation, voire un abcès. Ces réactions locales ont pu parfois engendrer d'autres symptômes, tels que des raideurs dans l'encolure ou dans la démarche. Parmi les autres réactions considérées comme non graves, ont été rapportées des réactions allergiques avec des œdèmes faciaux ou de l'urticaire, de la fièvre, une baisse d'appétit ou un inconfort transitoire notamment.

¹ Valence vaccinale = partie d'un vaccin correspondant à la protection contre un germe unique. On parle alors de vaccins monovalents (contre la grippe équine par exemple) ou de vaccins multivalents. Ces derniers protègent ainsi contre plusieurs germes occasionnant tous la même maladie (ex : le vaccin contre les herpes-viroses équines) ou contre différentes maladies (comme le vaccin grippe-tétanos).

Figure 1 : Réactions locales



Le risque de réactions graves doit cependant être connu afin d'assurer une surveillance étroite de l'animal vacciné pendant les 48 heures suivant la vaccination.

Dans les 45 cas jugés graves, les réactions de type anaphylactique ainsi que les symptômes neurologiques (ataxie, chutes, convulsions) et digestifs (douleurs abdominales) ont été les plus souvent observés. Vingt-et-un décès ont été enregistrés.

Les effets indésirables des vaccins sont d'autant plus graves qu'ils apparaissent rapidement après la vaccination. Sur les 21 décès enregistrés, 15 ont eu lieu dans les 24 heures après la vaccination. Ces chiffres sont à mettre en corrélation avec le fait que l'ataxie et les chutes ont généralement des conséquences plus délétères chez les grands animaux que sur des espèces comme le chat ou le chien et peuvent conduire à l'euthanasie de l'animal. De plus, la fréquence d'apparition des douleurs abdominales, dont le pronostic est souvent réservé, est une spécificité de l'espèce équine.

LES DÉCLARATIONS DE MANQUE D'EFFICACITÉ DES VACCINS CHEZ LES CHEVAUX, GRANDES OUBLIÉES DE LA PHARMACOVIGILANCE

Selon l'observatoire de la vaccination du SIMV², en 2022, parmi le million de chevaux recensés en France, environ 71 % d'entre eux étaient vaccinés contre la grippe, 65 % contre le tétanos et 27 % contre la rhinopneumonie.

² Syndicat des industries du médicament vétérinaire.

³ Réseau d'épidémiologie des pathologies équines : <https://respe.net/>

En France, la surveillance des maladies équines est assurée par le RESPE³ grâce à un réseau de vétérinaires praticiens sentinelles sur le terrain. Leur mission est de faire remonter les suspicions de maladies qu'ils rencontrent, en transmettant à l'association des informations sur le cas (dont le statut vaccinal de l'animal) et des prélèvements adaptés à la confirmation de la maladie.

Malgré la résurgence régulière d'épidémies en France confirmées par le RESPE, en particulier de grippe équine (2018, 2023) ou de rhinopneumonie équine chaque printemps, la déclaration des manques d'efficacité des vaccins, qui relèvent pourtant également de la pharmacovigilance vétérinaire, n'est que très rarement remontée à l'ANMV. Or, ces maladies ont pu apparaître chez des animaux vaccinés, comme en témoignent les informations transmises au RESPE.

En l'absence de déclaration officielle, il demeure difficile de quantifier l'inefficacité de la vaccination et de prendre ainsi les mesures réglementaires appropriées vis-à-vis des vaccins concernés.

UN PROFIL D'EFFETS INDÉSIRABLES STABLE AU FIL DU TEMPS

La nature et l'incidence des réactions post-vaccinales se sont révélées similaires entre les périodes couvertes par les deux études réalisées (2016-2018 et 2019-2022), ce qui confirme la bonne tolérance des vaccins équins. Toutefois, le vétérinaire praticien se doit de connaître l'ensemble des risques potentiels, graves comme non graves, afin de sensibiliser correctement le détenteur de l'équidé à la possibilité d'effets post-vaccinaux, à la surveillance adéquate à mettre en œuvre et à prendre les mesures nécessaires en amont chez les chevaux à risque, c'est-à-dire ayant déjà présenté une réaction après injection d'un vaccin.



Sandrine Rougier et Sylviane Laurentie
(Agence nationale du médicament vétérinaire de l'Anses)

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

[1] Surveillance des médicaments vétérinaires en post-AMM. Rapport annuel 2021. [ANMV-Ra-Pharmacovigilance2021.pdf](https://anses.fr/fr/system/uploads/attachment_data/file/121212/ANMV-Ra-Pharmacovigilance2021.pdf) (anses.fr)